

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

11/1 – ADOPTION ET SIGNATURE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (STPSD) 2019-2021

Différents textes législatifs, dispositifs partenariaux (gouvernance, contractualisation...) et réglementaires ayant pour finalité la sécurité et la prévention de la délinquance à l'échelle des territoires communaux ou intercommunaux ont été initiés et réajustés progressivement :

- création des Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance (CCPD) en 1983 puis des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en 2002, présidés par le Maire,
- Contrats Locaux de Sécurité (CLS) à partir de 1997,
- loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- loi du 14 mars 2011 dite Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI),
- Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017,
- création du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention.

Dans ce contexte, la Ville de Mons en Barœul a d'abord établi un Contrat Local de Sécurité (CLS) en août 2000, puis mis en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en 2003 et a adopté en 2014 sa Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance pour la période de 2014-2017 (STSPD).

A l'occasion du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance du 29 novembre 2018 et sur la base du bilan 2015-2018, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019-2021 a été présentée et ses nouvelles orientations ont pu être validées par l'ensemble des partenaires.

Cette nouvelle stratégie a été élaborée dans une logique de co-construction pour aboutir à des orientations partagées par les acteurs locaux de la prévention de la délinquance et de la sécurité : bailleurs sociaux, Police Nationale, services de la Préfecture, Ministère de la justice, travailleurs sociaux, médiateurs, Métropole Européenne de Lille, Education Nationale, société de transport et associations locales. Elle repose sur le respect des compétences et prérogatives de chacun et sur l'expérience du partenariat fondé sur les CLSPD annuels et les cellules de veille mensuelles depuis 2014.

L'enjeu a été de rendre ce document le plus opérationnel possible et, dans cette perspective, il s'articule autour :

- d'objectifs stratégiques et opérationnels,
- d'un programme d'actions expliqué sous la forme de fiches avec des responsables identifiés, des moyens humains et financiers mobilisables,
- d'une méthodologie et d'outils d'évaluation.

La stratégie de la Ville de Mons en Barœul se décompose autour de trois axes :

- Dissuasion et Prévention Situationnelle (coopération entre services de police, médiation, vidéo protection, plan communal de sauvegarde, assistance des habitants et commerçants, Gestion Urbaine de Proximité, diagnostics en marchant - marches exploratoires...),
- prévention sociale, éducation citoyenne et parentalité (suivi nominatif, lutte contre le décrochage scolaire et soutien à la parentalité, prévention des addictions et conduites à risques...),
- prévention de la récidive, réparation, Accès aux Droits et Aide aux Victimes (insertion, Travaux d'Intérêt Général, rappel à l'ordre, prévention contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes...).

Le résultat de ce travail mené depuis de nombreux mois et alimenté par des rencontres partenariales et des échanges bilatéraux entre la Ville et les acteurs locaux figure en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2019-2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document intitulé « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019-2021 » reprenant le fonctionnement du CLSPD, le diagnostic, la stratégie et le plan d'action pour les années 2019 à 2021.